

Fermer la fenêtre

- 17/03/2010 - COMMUNIQUE VERITAS -



VERITAS

*Comité National pour le rétablissement de la vérité historique
sur l'Algérie française
Association Loi 1901 N° 1100674
Siège social : Maison Alphonse Juin 13090 Aix en Provence
Adresse Postale : B.P. 21 31620 Fronton
Site Internet: <http://www.comite-veritas.com> E mail: comiteveritas@free.fr
Télécopie : 05.61.09.98.73*

COMMUNIQUE VERITAS

1/ 26 MARS A PARIS

Tous ceux qui, le 26 mars prochain, iront, au mémorial du quai Branly, congratuler et remercier M. Falco, secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, pour avoir eu la magnanimité d'inscrire sur la colonne centrale les noms de quelques unes de nos victimes non suspectes d'indignité nationale, doivent cependant savoir que celui-ci ravale la Résistance française en Algérie, pour lui « *activiste* », au rang des égorgeurs barbares du FLN qui ont fait des centaines de milliers de victimes, et ceci alors même que nos résistants, s'ils se sont élevés contre un gouvernement félon, ont, ensuite, bénéficié d'une loi d'amnistie.

LES MORTS DE L'ALGÉRIE FRANÇAISE SONT INDIVISIBLES

**C'est pourquoi le Comité VERITAS n'assistera jamais
à une cérémonie qui en exclut une partie.**

**Dans son ensemble, la communauté des Français
d'Algérie est actuellement troublée et divisée car, pour
le plus grand nombre, accepter de voir honorer quelques
uns de nos morts dans de telles conditions, c'est accepter
la compromission : NOUS LA REFUSONS !**

-0-

2/ RUES DU 19 MARS

Nous informons ceux qui appellent à la mobilisation, dès l'annonce de

l'inauguration de nouvelles rues du 19 mars 1962, ici ou là, que de telles manifestations sont stériles car il y a, en France, plus de rues du 19 mars 1962 que de vers dans le corps d'une morte.

Il faut seulement veiller à ce que ne soit pas porté sur ces plaques la mention « *fin de la guerre d'Algérie* » .

Si cette mention inexacte y figure, chacun d'entre nous peut saisir le Tribunal Administratif dont relève la commune en question pour en demander la suppression car nul ne peut afficher publiquement ce qui est contraire à la loi.

La loi N° 74 - 1044 du 9 décembre 1974 fixe la fin des combats en Algérie au 1er juillet 1962, et la mention « *19 mars 1962, fin de la guerre d'Algérie* » est contraire à cette loi qui fixe clairement l'arrêt des combats au 1er juillet 1962.

Le Comité VERITAS tient à la disposition de tous ceux qui lui en feront la demande le modèle de requête à adresser au Tribunal Administratif.

Le Comité VERITAS